

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS NUMÉRO 25-06

Avis public est présentement donné par la directrice générale adjointe de la municipalité de Ferme-Neuve que le règlement numéro 25-06 modifiant le règlement numéro 25 relatif à la construction a été adopté par résolution le 9 mars 2021.

Ce règlement entre donc en vigueur à la date de cet avis soit le 15 février 2022, il s'agit du règlement :

- Règlement 25-06 modifiant le règlement numéro 25-06 relatif à la construction;

Ce règlement peut être consulté de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au jeudi au bureau municipal situé au 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve.

Donné à Ferme-Neuve, ce 15^e jour de février deux mille vingt-deux.



Martine Charron,
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Martine Charron**, directrice général adjointe et secrétaire-trésorière adjointe certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 15 février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 15 février 2022



Martine Charron,
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe